



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 186/2025  
du Conseil communautaire  
Séance du 15 décembre 2025**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de conseillers absents : 25

Nombre de votants : 64

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Ulric BELANGERE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Jean-Marie LAURENS, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents/Procurations :** Mourad ABADLI, Michel AGNEL (procuration à Jennifer CHAPUIS-FAURE), Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Maxime COUSTON), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Stéphane OUSTRIC), Yves CAZORLA (procuration à Manon CROUSIER), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Gilles DELALIEU, Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Michèle FOND-THURIAL (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Nathalie FORGEROU (procuration à Charles BASCLE), Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Laurent NADAL (procuration à Gérald MISSOUR), Ali OUATIZERGA, Pascal PEYRIERE (procuration à Bernard DUCROS), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Jennifer OBID), Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**OBJET : Avenant 7 Concession d'aménagement ZAE Tésan St Laurent des Arbres**  
**- SEGARD - Prolongation concession**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°6 ;

Vu la convention publique d'aménagement du 4 juillet 2005, enregistrée en Préfecture du Gard le 6 juillet 2005, relative à la réalisation du Parc d'Activités de TESAN confiée à la Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard (SEGARD) ;

Vu les avenants n°1 à n°6 à ladite convention, notamment l'avenant n°6 du 26 décembre 2019, prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant que la Société SEGARD poursuit la commercialisation des derniers lots de la première phase de la ZAC Plan Sud, et qu'un ultime lot demeure en cours de finalisation de la cession en 2025 ;

Considérant la nécessité de permettre l'achèvement complet de cette commercialisation et la régularisation de tous les actes afférents ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de proroger la concession d'aménagement pour une durée supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026, afin de finaliser la cession du dernier lot ;

Considérant que toutes les autres dispositions de la concession d'aménagement et de ses avenants antérieurs, non contraires au présent avenant, restent en vigueur et applicables ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- De valider l'avenant n°7 à la concession d'aménagement de la ZAC Plan Sud avec la Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard (SEGARD), prorogeant la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2026.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 décembre 2025.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

